

Communiqué de presse
Paris, le 30 janvier 2024

Impact de la pollution de l'air dans les établissements scolaires sur l'asthme des enfants de 6 à 11 ans : Santé publique France présente les premiers résultats de ses travaux

Santé publique France publie aujourd'hui les résultats de la première évaluation quantitative des impacts sur la santé (EQIS) de la pollution de l'air dans les salles de classes des écoles élémentaires. Ces travaux inédits permettent d'estimer que plusieurs dizaines de milliers de cas d'asthme chez les enfants de 6 à 11 ans seraient évitables chaque année en France via une réduction des expositions au formaldéhyde et aux moisissures dans les salles de classe. Ils confirment ainsi l'intérêt de poursuivre et renforcer les actions d'amélioration de la qualité de l'air au sein des salles de classe. Des travaux complémentaires sont en cours pour évaluer si des déclinaisons locales de ces évaluations sont possibles. Ces dernières permettraient de fournir aux collectivités des estimations plus fines, utiles à l'action territoriale.

Plusieurs dizaines de milliers de cas d'asthme évitables chaque année chez les enfants de 6 à 11 ans en réduisant l'exposition au formaldéhyde et aux moisissures dans les salles de classe

Alors que 12 millions d'élèves font leur rentrée chaque année en France, garantir une qualité de l'air favorable à la santé des enfants dans les établissements scolaires est un enjeu de santé publique. Or, les dernières données dans les écoles françaises publiées par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) ont confirmé la présence de divers polluants ainsi qu'un mauvais renouvellement de l'air dans les salles de classe.

Les évaluations quantitatives d'impact sanitaires sont des outils qui permettent, d'une part, d'évaluer quantitativement l'impact de pollutions environnementales sur la santé et, d'autre part, d'évaluer les bénéfices sanitaires de scénarios visant à améliorer la qualité des milieux. Appliquées à la problématique de l'air intérieur des établissements scolaires, ces méthodes pourraient être un bon levier pour convaincre les acteurs de l'importance d'agir.

Dans ce contexte, Santé publique France a mené une première étude pour évaluer la pertinence et la faisabilité de réaliser de telles EQIS à l'échelle nationale.

Cette étude permet de disposer d'une estimation de l'impact sur l'asthme de l'enfant de 6 à 11 ans de l'exposition à deux polluants dans les salles de classe : le formaldéhyde – en tant que traceur d'une exposition plus globale aux composés organiques volatils - et les moisissures. Près de 30 000 cas d'asthme seraient ainsi évitables chaque année chez les enfants de 6 à 11 ans par une réduction des expositions au formaldéhyde via des actions d'aération-ventilation de l'air et près de 12 000 cas de sifflements en éradiquant la présence des moisissures visibles dans les salles de classes.

La qualité de l'air intérieur, un réel enjeu sanitaire qui doit être davantage considéré

Cette étude met en lumière l'importance de poursuivre les actions d'amélioration de la qualité de l'air au sein des établissements scolaires, que ce soit en réduisant les sources d'exposition mais aussi par l'amélioration du renouvellement de l'air des salles de classes.

Ces actions nécessitent la prise en compte de ces enjeux de manière coordonnée entre les différents acteurs et notamment les collectivités territoriales et le ministère de l'Éducation nationale, qui jouent un rôle important dans l'amélioration de la qualité de l'air de ces établissements au bénéfice de la santé des enfants. En effet, ces actions relèvent des collectivités territoriales, chargées du bâti scolaire, mais aussi des occupants de ces locaux d'enseignement.

Ainsi, l'intégration de critères sanitaires et environnementaux dans le choix des matériaux, meubles ou fournitures scolaires utilisés dans les salles de classe peuvent limiter l'exposition au formaldéhyde ou à d'autres composés organiques volatils. L'entretien des systèmes de ventilation et l'aménagement des salles de classe peuvent aussi jouer un rôle. Par ailleurs, l'étude montre une nouvelle fois l'intérêt sur un plan sanitaire d'aérer les salles de classe pour diminuer l'exposition aux polluants de l'air intérieur, geste qui avait été également rappelé comme essentiel en milieu scolaire lors de l'épidémie de Covid. Enfin, cette étude conforte l'intérêt d'une surveillance réglementaire de la qualité de l'air de ces établissements.

Dans la continuité de ce travail, des EQIS seront déclinées au niveau local courant 2024. Elles permettront de disposer de données d'impacts sanitaires plus fines, indispensables à la gestion territoriale. Ces nouvelles évaluations s'intéresseront également à l'impact du trafic routier dans et à proximité des établissements scolaires en milieu urbain et permettront d'évaluer le bénéfice sanitaire d'actions de réduction de la pollution de l'air. Elles permettront ainsi de compléter les recommandations de Santé publique France proposées dans le cadre du travail mené ici. Au-delà de ces travaux ciblés sur l'asthme, des données restent à acquérir pour mieux comprendre l'impact de la qualité de ces environnements sur la santé de l'enfant.

« En 2024, Santé publique France souhaite renforcer les connaissances et la production d'indicateurs sur les expositions et les impacts sur la santé de facteurs de risque prioritaires ou émergents de l'environnement général. L'agence attachera une importance toute particulière aux populations vulnérables, tels que les enfants. Ces travaux, menés dans un objectif de continuum de santé publique, ont parmi leurs objectifs d'orienter au mieux la prise de décisions des acteurs locaux, pour la mise en œuvre d'environnements favorables à la santé des Français sur l'ensemble du territoire ».

Dr Caroline Semaille, Directrice générale de Santé publique France

Dans le cadre de ce travail, un état des lieux des connaissances disponibles sur le lien entre concentration en CO2 et apprentissage des enfants a été réalisé et publié également ce jour. Ce travail a permis de faire un état des lieux des études récemment publiées sur le sujet et notamment depuis 2013.

CONTACTS PRESSE

Santé publique France

Santé publique France : presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 – Camille Le Hyaric : 01 41 79 68 64